

Projet de révision de la directive relative aux émissions industrielles de la Commission Européenne : Quel avenir pour l'élevage français et européen ?

NOTE DE POSITION – 03 juillet 2023

Le vote en plénière du Parlement Européen, le 13 juillet, du projet de révision de la directive relative aux émissions industrielles (dite « directive IED ») constitue un enjeu vital pour les filières d'élevage en France et en Europe. L'orientation politique qui sera donnée par les députés européens engagera l'avenir de l'élevage et la souveraineté alimentaire des Etats-membres : L'élevage est-il une activité agricole ou une activité industrielle comme les autres ? **Choisit-on de conserver une agriculture familiale capable de nous nourrir en lui donnant les moyens de progresser ou choisit-on d'organiser la baisse du cheptel européen par la fragilisation des élevages familiaux tout en important massivement des produits carnés plébiscités par les citoyens ?**

La proposition de la Commission Européenne de qualifier l'élevage d'activité industrielle et de lui appliquer des règles disproportionnées n'est pas acceptable. En s'additionnant aux nombreux projets de réglementation en cours, relatifs à l'environnement et au bien-être animal notamment, l'incidence se chiffre à une dizaine de milliards d'euros par filière (incluant l'amont et l'aval) en France. **Les filières agricoles ne pourront pas supporter seules ces coûts, en particulier dans un pas de temps court et, une fois mis à mal, le tissu de production agricole familial européen sera difficile voire impossible à reconstruire.**

Faisons, en matière d'alimentation, le choix responsable du réalisme ! La Coopération Agricole Pôle animal appelle à défendre le *statu quo* pour l'élevage dans le cadre de la révision de la directive IED.

La situation actuelle est préoccupante pour les filières animales (cf. Recensement agricole 2020) : **baisse du nombre d'exploitations spécialisées en élevage (-30 % en 10 ans)**, augmentation de l'âge des exploitants (plus d'un quart ont plus de 60 ans, 58 % plus de 50 ans). Plusieurs raisons expliquent ce manque d'attractivité des filières d'élevage : faiblesse du revenu agricole, multiplication des normes françaises et européennes, très contraignantes et parfois contradictoires, complexité et coût des procédures administratives nécessaires aux projets de modernisation et de développement, opposition de la société civile à la construction de nouveaux bâtiments, nombreuses attaques médiatiques, crises sanitaires, manque de visibilité à moyen et long termes. Le renouvellement des générations est ainsi un véritable défi.

Dans ce contexte, la baisse de la production de viandes amorcée depuis la fin des années 1990 se poursuit au profit des importations, la consommation de viandes restant stable quant à elle. Ainsi, **le taux d'auto-suffisance en France a chuté de 118 % à 91 % de 1990 à 2022**. En 2022, il est de 101 % pour le porc avec une dynamique à la baisse, 96,5 % pour les œufs, 90 % pour le bœuf, 83 % pour les volailles et 59 % pour la viande ovine (cf. Vincent Chatellier INRAE 2023).

Pourtant, la souveraineté alimentaire est une priorité du gouvernement français depuis la crise du Covid-19. Récemment, le Pacte d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA) et la proposition de loi pour un choc de compétitivité en faveur de la ferme France affichent l'ambition de la renforcer en



préparant le défi du renouvellement des générations et en protégeant les agriculteurs face aux distorsions de concurrence. Devant les Jeunes Agriculteurs lors du lancement des travaux sur le PLOAA, le Président de la République invitait la France à défendre l'autonomie alimentaire en indiquant « qu'aucun progrès écologique n'est possible s'il se fait aux dépens de notre souveraineté ».

Or l'ajout de nouvelles exigences disproportionnées à la grande majorité des élevages, telles que prévues dans la proposition de la Commission Européenne sur la révision de la directive IED, fragiliserait encore davantage la situation des filières animales et aurait pour conséquence à terme la **disparition de nos élevages français à capitaux familiaux et à taille humaine**. Cette disparition se ferait **au profit de structures capitalistiques de grande taille** qui seraient les seules capables de répondre aux exigences d'une directive s'appliquant aux industriels, ainsi qu'**au profit de l'importations de viandes ne respectant pas les normes françaises et européennes et ne répondant pas non plus aux attentes sociétales**. En réduisant les émissions sur le sol européen, cela n'aurait pour effet que de les délocaliser dans les autres pays.

La disparition de l'élevage aurait des **impacts socio-économiques et environnementaux majeurs** sur toute la filière, les emplois, le dynamisme des zones rurales, le maillage territorial, les paysages, l'entretien des prairies et des infrastructures agroécologiques, le stockage de carbone, la préservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et des sols, l'économie circulaire, la fertilisation organique des cultures et la production d'énergies renouvelables. Autant d'enjeux qui sont encouragés par ailleurs.

La Coopération Agricole Pôle animal plaide pour le maintien de l'élevage français familial, pour une poursuite et un soutien de son engagement dans la réduction de ses émissions et dans la préservation de l'environnement. En revanche, elle se positionne contre une assimilation de l'élevage au secteur industriel, contre l'extension du champ d'application de la directive IED et contre l'ajout de nouvelles règles disproportionnées, contradictoires avec le principal objectif nourricier de l'agriculture.